



**COMPTE RENDU
du Comité Syndical
du 28 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 28 février à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEOUX, Marc HERVE, Hubert GUINARD (suppléant de M. SIELLER), Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoir : pouvoir de M. RONSIN à M. NADESAN, de M. LEFEUVRE à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL
Pouvoir de Mme Rol à M. HERVE à partir du point 11

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, André LEFEUVRE, Nicolas BELLOIR, Jean-Pierre MARTIN, Luc MANGELINCK, Joël SIELLER

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Jean-Luc OHIER (Suppléant SMPEPCE, Mesdames Catherine DISERBEAU DDTM35, Véronique PERRATON et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 12 février 2019

ORDRE DU JOUR

**Le jeudi 28 Février 2019 à 14h30
2d, allée Jacques FRIMOT 35 000 RENNES**

L'ordre du jour est le suivant :

- N°1 Approbation du compte rendu du comité du 26 novembre 2018
- N°2 Désignation d'un secrétaire de séance
- N°3 Point sur les délégations du Président et du bureau
- N°4 Etat des restes à réaliser 2018 - report
- N°5 Compte Administratif 2018
- N°6 Approbation du Compte de Gestion 2018
- N°7 Affectation du résultat 2018
- N°8 Adoption du Budget Primitif 2019
- N°9 Adoption du programme d'opérations 2019
- N°10 Actions en hydrogéologie
- N°11 Financement des actions qualité
- N°12 AVA : approbation du DCE et lancement de la consultation
- N°13 Convention AE/CD/SMG
- N°14 Mandatement du CdG35 pour consultation assurances statutaires
- N°15 Modification du RIFSEEP
- N°16 Suivi PPC : bilan et perspectives
- N°17 Questions diverses

Il est 14h18

ADMINISTRATION GENERALE

N°19/02/01 Approbation du compte rendu du comité du 26 novembre 2018

Le compte rendu du 26 novembre 2018 est validé à l'unanimité.

N°19/02/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Marc HERVE est désigné comme secrétaire de séance.

N°19/02/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 26 novembre 2018 au 11 février 2019 :

Date	Objet	Attributaire	Montant
28/11/2018	Reproduction document observatoire	Cloître	1941,60 € TTC
28/11/2018	Bureau, armoires, fauteuil	UGAP	1783,91 € TTC
04/12/2018	Avenant antenne secondaire nord de Rennes (participation SMG)	CEBR	36 763€ H.T.
06/02/2019	Nouvel ordinateur	RBI	1808,46 € TTC
20/02/2019	Etude turbine AVA	Bourgeois	5 400 € TTC

*Personnel :

Date	Type de contrat
14/02/2019	Recrutement de madame Gisèle Marie sur le poste de catégorie C, suivi PPC

Le comité prend acte des décisions prises.

N°19/02/04 Etat des restes à réaliser 2018 - report

Monsieur TROUSLARD présente les restes à réaliser 2018

Compte - Libellé	Dépenses	Recettes
2031 Frais - étude	151 858,01	
2111 Terrain nu	20 000,00	
2184 Mobilier	1 783,91	
2315 Immobilisation en cours Installation	50 000,00	
458101 Compte de tiers	48 801,26	
458201 Compte de tiers		48 801,26
TOTAL	272 443,18	48 801,26

Les restes à réaliser sont validés à l'unanimité

N°19/02/05 Compte Administratif 2018

Mr Trouslard présente les résultats de l'exercice 2018 arrêtés comme suit :

Année 2018	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	6 238 867,56	9 427 644,11	15 228 719,67	18 417 496,22
Section d'investissement	267 899,23	334 333,81	-188 373,87	- 121 929,29
Total Cumulé	6 506 756,79	9 761 977,92	15 040 345,80	18 295 566,93

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement	- -121 929,29€
Fonctionnement	+18 417 496,22€
Total	18 295 566,93€

Les sommes versées aux SMP sont résumées dans le tableau ci-dessous :

collectivité	Montant en Euros	Montant des travaux	interconnexion	station	locale/antenne secondaire	M. p/BV	M. p/PPC
SMPBC	526 355,46	458 467,06	224 103,06	25 482	208 882	45 422,42	22 465,98
CEBR	2 777 877,64	2 630 681,58	446 5011,78	2 146 134,80	38 045,00	0,00	0,00
OUEST 35	274 644,32	153 185,87	0,00	153 185,87	0,00	96 328,67	25 129,78
SMP CE	585 820,66	519 670,66	92 200,41	427 470,25	0,00	66 150,00	0,00
SPIR	47 799,36	41 099,36	0,00	41 099,36	0,00	6 700,00	0,00
SYMEVAL	1 011 760,85	955 54,84	0,00	955 154,84	0,00	56 606,01	0,00
IAV	300 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 524 258,29	5 058 259,37	1 062 805,25	3 748 527,12	246 927,00	399 600,11	66 398,81
				5 058 259,37			

Après départ du Président, M. Yannick NADESAN, 1er vice –président, fait procéder au vote. Le Compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

N°19/02/06 Approbation du Compte de Gestion 2018

M. Fauvel reprend sa place.

Le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental est en accord avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Le compte de gestion 2018 est adopté à l'unanimité.

N°19/02/07 Affectation du résultat 2018

Conformément à l'instruction comptable M49, le syndicat doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2018 présente un excédent **18 417 496,22€**. Et un déficit de la section d'investissement est de **121 929,29 €**.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un montant de **121 929,29€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement et d'inscrire au compte 002 en section de fonctionnement un excédent de **18 295 566,93€**.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

N°19/02/08 Adoption du Budget Primitif 2019

Monsieur TROUSLARD explique qu'une erreur s'est glissée dans le report de résultat 2018 sur la section d'investissement du BP2019 une correction est distribuée aux membres présents. Il indique que le budget est établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 26/11/2018

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation reporté		18 295 566,93
Crédit d'exploitation proposé	26 403 851,86	8 108 284,93
TOTAL	26 403 851,86	26 403 851,86

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat d'investissement reporté	121 929,29	
Crédit d'investissement proposé	326 539,44	672 110,65
RàR	272 443,18	48 801,26
TOTAL	720 911,91	720 911,91

Il est proposé de voter le budget selon les dispositions légales en vigueur, par chapitres.

Dépenses d'exploitation

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2018	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2019
011	Charges à caractère Gén.	242 550,00	153 545,73	368 550,00
012	Charges de pers. et fr. ass.	470 200,00	450 532,10	482 050,00
65	Aut. Char. gestion courante	22 223 000,00	5 606 379,00	25 058 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	2 500,00
042	Opé d'ordre de transfert	27 991,82	28 410,73	23 627,86
023	Virement à la section d'investissement	420 000,00		440 000,00
022	Dépenses imprévues	31 916,43		29 124,00
	TOTAL	23 418 158,25	6 238 867,56	26 403 851,86

Recettes

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2018	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2019
013	Atténuation de charges	2 500,00	5 316,68	3 000,00
74	Subvention d'exploitation	8 180 000,00	9 411 150,42	8 100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 500,00	4 812,80	5 000,00
77	Produits exceptionnels	1 100,00		0,00
042	Opé d'ordre de transfert	338,58	338,58	284,93
002	Excédent d'exploitation reporté	15 228 719,67		18 295 566,93
	TOTAL	23 418 158,25	9 427 644,11	26 403 851,86

Investissement

Dépenses

Chap	Libellé	BP + DM	CA 2018	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2019
13	Subvention d'équipement				
20	Immobilisation Incorporelles	328 00,00	174 401,59	151 858,01	214 000,00
21	Immobilisation Corporelles	51 000,00	17 909,54	21 783,91	18 000,00
23	Immobilisation en cours	50 000,00	17 946,90	50 000,00	32 000,00
020	Dépenses Imprévues	21 323,24			20 254,51
040	Opé d'ordre de transfert	338,58	338,58		284,93
4581	Total des opé. pour compte de tiers	106 093,88	57 292,62	48 801,26	42 000,00
	Solde d'exécution Négatif reporté	188 373,87			121 929,29
	TOTAL	745 129,57	267 889,23	272 443,18	448 468,73
					720 911,91€

Recettes

Chap	Libellé	BP 2018 + DM	CA 2018	RAR	PROPOSITIONS NOUVELLES BP2019
13	Subvention d'investissement				
20	Immo incorporelles (frais d'étude)	0	57 158,59		42 000,00
23	Immobilisation en cours				
10	Dot. Fond divers et réserves	191 043,87	191 471,87		124 482,79
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 991,82	28 410,73		23 627,86
4582	Opération pour compte de tiers	106 093,88	57 292,62	48 801,26	42 000,00
021	Virement sect° d'exploitation	420 000,00			440 000,00
	Excédent d'invest. reporté				
	TOTAL	745 129,57	334 333,81	48 801,26	672 110,65
				720 911,91€	

La présentation faite, Mme Fauchoux intervient et aimerait que le SMG présente les dépenses des SMP par type de dépenses. Monsieur Trouslard signale que le tableau (page 3) de la note de synthèse présente les montants versés par thème de dépenses pour l'année 2018.

M. Nadesan rappelle qu'il aimerait voir le montant de la surtaxe versée par SMP. Monsieur Fauvel indique que le SMG a tenu compte de cette réclamation que celle-ci figure à la page 6 de la note de synthèse.

Monsieur Guinard intervient et demande si les recettes actuelles permettent de financer de futurs projets. Monsieur Bourgeaux explique que le montant de la surtaxe permet de financer aujourd'hui que les projets inscrits au schéma départemental. Il précise que cela ne suffit pas pour financer la sécurisation de St Malo.

Monsieur Fauvel rappelle que le montant de la surtaxe n'a pas été augmenté comme le bureau le souhaitait. Le budget 2019 est adopté à l'unanimité.

N°19/02/09 Adoption du programme d'opérations 2019

Monsieur Trouslard indique qu'une ligne a été rajoutée sur le programme d'opération pour la CEBR. Avant d'effectuer la lecture par SMP, il précise que l'année 2019 est une année de transition pour les Bassins Versants. Ce point sera évoqué au point n°11 « financement des actions qualités ».

Le programme d'opération est étudié par les élus

Collectivité	Report RAR 2018	Programme 2019	TOTAL 2019	Surtaxe 2017
SMPBC	97 300,00	569 085,00	666 385,00	700 000
CEBR	372 573,20	2 767 250,00	3 139 823,20	3 560 000
EPSM	285 850,00	918 760,50	1 204 610,50	1 178 000
SMP Ouest 35	74 400,00	212 700,00	287 100,00	1 182 000
SMP Ille et Rance	21 510,00	66 300,00	87 810,00	366 000
SMP la Valière	82 750,00	1 110 600,00	1 193 350,00	1 554 000
EPTB Vilaine	0,00	300 000,00	300 000,00	
TOTAL	934 383,20	5 802 695,50	6 879 078,70	8 540 000

Le programme d'opération est adopté à l'unanimité.

N°19/02/10 Mise en œuvre du Plan stratégique ressources : actions en hydrogéologie

Monsieur NADESAN explique que l'arrivée de l'hydrogéologue a permis la mise en œuvre des actions en hydrogéologie. Il propose donc au comité syndical de valider le financement du plan stratégique sur les ressources en eau du département. Il indique que l'enveloppe est estimée à un million d'euros sur 5 ans pour le SMG35.

M. Deconchy présente le scénario proposé par la commission « ressources » et le bureau syndical :

Actions	Gestion patrimoniale des ouvrages		Amélioration de la connaissance et de la gestion des ressources	Recherches d'eau	Maîtrise des consommations
Objectifs	Assurer une pérennisation de la productivité des ouvrages		Optimiser la gestion des aquifères et des ouvrages d'exploitation	Anticiper les besoins futurs et diversifier les ressources	Réduire la consommation en eau des abonnés
Démarche	1/ Suivi en temps "réel" des ouvrages	2/ Diagraphies Essais de puits Propositions de travaux	3/ Etudes locales et départementales	4/ Etudes et travaux	5/ A définir (stage 2019)
Rôle et niveau de financement SMG35	Maîtrise d'ouvrage SMG35 - Financement 100%	maîtrise d'ouvrage SMG35 - Financement à 100%	AMO auprès des SMP - 50% financement Agence* 30% SMG	AMO auprès des SMP - 50% financement Agence* 50% financement SMG35	Rôle à préciser - 50% Agence Enveloppe disponible
Nombre	Tous les captages souterrains	Tous les ouvrages de prélèvement souterrains	Environ 10 études	Environ 2 projets	A définir
Dépenses attendues pour le SMG35 (sur 5 ans)	30 000 €	500 000 €	195 000 €	200 000 €	75 000 €

* Financement Agence possible mais sous réserve d'acceptation des dossiers par le Siège (Orléans)

Pour les points 3 et 4, le financement ne concernera que les études se rapportant à des forages gérés par les SMP.

Ce plan commencerait progressivement en 2019, avec le lancement de marchés sur la pérennisation des ouvrages (axes 1 et 2), et le suivi de quelques études « locales » (axe 3). Un stage est prévu cette année sur la maîtrise des consommations d'eau (axe 5).

Le règlement financier sera à modifier en fonction des décisions du comité syndical.

Monsieur Nadesan souhaiterait sensibiliser les industriels à la problématique des consommations d'eau. Il précise qu'ils devraient tous avoir une vue d'ensemble des volumes réellement disponibles. Monsieur Fauvel intervient et s'interroge sur l'autorité capable de faire respecter les préconisations. Monsieur Letournel indique que l'approche doit être commune et que ce projet doit permettre de quantifier et de définir une méthodologie.

Mesdames Rol et Fauchoux s'interrogent et s'inquiètent du faible montant proposé pour la maîtrise des consommations d'eau. Elles souhaiteraient par exemple que des projets sur le stockage de l'eau non potable soient proposés aux communes. Et aimeraient que ces projets soient portés par le SMG.

Mme Fauchoux explique avoir eu connaissance des résultats très prometteurs d'une action menée par le département de la Gironde, et elle souhaiterait que le SMG s'en inspire.

Monsieur Nadesan intervient et rappelle que le futur stagiaire doit permettre de recenser les différentes pratiques et projets fonctionnant dans les autres départements.

Monsieur Fauvel propose procéder au vote, le comité syndical vote à l'unanimité le principe proposé, il précise que certains postes pourront être modifiés.

16h15 Départ de Madame Rol (pouvoir à monsieur Hervé)

N°19/02/11 Financement des actions qualité : captages prioritaires, actions innovantes, programmes BV (après 2019)

Captages prioritaires souterrains

La démarche « captages prioritaires » est entamée pour les 5 captages souterrains désignés dans le SDAGE. Le programme d'actions va être établi dans les prochains mois pour la plupart de ces captages.

L'organisation de la maîtrise d'ouvrage est très variable selon les secteurs : portage par le SMP, par le syndicat de BV, intégration ou non dans un programme déjà soutenu par le SMG35

L'enveloppe globale nécessaire au financement des programmes d'actions est estimée à 30 000 €/an pour les 5 captages.

Il est proposé au Comité de modifier le règlement financier du SMG35 pour prendre en compte cette diversité et pour mieux accompagner les programmes d'actions « captages prioritaires » et compléter les financements de l'Agence de l'Eau : financement à 100% des programmes pendant les 3 premières années.

Par ailleurs, les collectivités du secteur des captages de Princé (SYMEVAL, SIBVVA, SIE Monts de Vilaine) ont demandé au SMG35 de signer une convention avec elles afin de clarifier le rôle de chaque acteur. Le SMG35 aurait un rôle de financeur, ainsi que d'assistance technique pour la mise en œuvre du programme d'actions et la concertation.

Financement des actions innovantes

Il est proposé de modifier légèrement le règlement financier pour mieux coller aux besoins des SMP :

- Durée maximale du financement : 3 ans, renouvelable 1 fois sous condition.
- Maintien de l'enveloppe de 20 000 €/SMP/an

De plus, le Bureau s'est prononcé pour le financement du programme d'aménagements fonciers entamé par Eau du pays de Saint-Malo et le CD35, dans le cadre des actions innovantes.

Programmes Bassins Versants (à partir de 2020)

Aujourd'hui, l'aide du SMG35 sert à « combler » la part non financée des actions « pollutions diffuses » dans la limite d'une enveloppe par BV. La Commission Ressources et le bureau ont étudié les possibilités d'évolution de cette règle pour les prochains contrats (à partir de 2020) :

1. Maintenir les enveloppes actuelles par BV (l'enveloppe globale de 500 000 €/an ne permettant pas d'augmenter toutes les enveloppes)
2. Etablir une règle de calcul des enveloppes :
 - o Enveloppe de base pour chaque BV
 - o Complément proportionnel au potentiel de prélèvement sur le BV
 - o « Bonus » pour les BV présentant un enjeu particulier (captages prioritaires superficiels)

Dans tous les cas, les financements du SMG35 ne permettront sans doute pas à l'avenir de couvrir entièrement le « reste à charge » des collectivités maîtres d'ouvrages.

Monsieur Hervé intervient et il précise que le Conseil Départemental possède des compétences en matière du foncier et qu'il faut se servir de cette compétence dans le cadre de renouvellement des aires des PPC.

Monsieur Nadesan souhaite maintenir tous les forages existants, la situation climatique est relativement préoccupante et qu'il ne faut négliger aucune ressource.

Monsieur Deconchy indique que les programmes BV bénéficient d'un financement de l'agence de l'Eau or celle-ci va réduire son financement à 10% le conseil Départemental ne financera plus de projet. Il est donc nécessaire pour le SMG de revoir le pourcentage de sa participation.

Le comité vote à l'unanimité le principe de revoir le calcul des enveloppes par secteur

N°19/02/12 Approbation DCE et consultation Aqueduc Vilaine Atlantique

Le Dossier de Consultation des Entreprises est en cours de finalisation par le groupement de maîtrise d'œuvre. La consultation est prévue à partir du mois d'avril pour une signature des marchés en 2019.

Le projet de consultation se compose de 3 marchés :

- Canalisations : 5 lots
- Réservoirs et télégestion : 3 lots
- Microtunnelier (sous voie SNCF): 1 lot

Les principales caractéristiques de ces marchés (alotissement, mode de passation, critères de consultations), présentées en bureau, sont détaillées en réunion.

Monsieur Fauvel indique que les négociations SMG35-CEBR-EPTB Vilaine ont fini par aboutir au déblocage du projet : l'ensemble des marchés sera signé en 2019 et les principaux travaux (ensemble des canalisations et réservoirs) seront réalisés en 2020-2021 Il est, cependant, précisé qu'il n'y aura pas de mise en service complète avant 2023, et que l'usine de Férel doit effectuer des transformations afin d'améliorer la qualité de l'eau. Il est aussi rappelé que l'usine de Rophemel doit être reconstruite.

Monsieur Nadesan souligne que les échanges ont permis :

- d'aboutir à la signature du marché afin de secourir en 2021 le SMP Ouest35.
- D'avoir une cohérence entre les plannings de mise en service ou de réhabilitation des principaux ouvrages: Usine de Férel, l'Aqueduc et les usines de Villejean et de Rophemel
- De trouver une approche financière cohérente
- De diminuer les temps de séjours
- de maintenir une gestion durable de la ressource
- Et surtout de ne pas augmenter la surtaxe

Au vu de cette nouvelle approche, M. Nadesan indique être favorable au vote du DCE et à la poursuite du projet. De plus, Monsieur Nadesan indique que la convention tripartite devra préciser :

- Les volumes sanitaires et de secours,
- Les tarifs
- l'exploitant
- le plan stratégique

Monsieur Fauvel indique que ce projet est dans l'intérêt de tout le département et procède au vote de l'approbation du DCE et du lancement de la consultation.

Il est voté à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention)

N°19/02/13 Convention AE/CD/SMG

La convention tripartite actuelle entre l'agence de l'eau, le Département et le SMG s'est terminée avec le Xème programme de l'agence de l'eau. Elle définit les actions menées par le personnel du syndicat subventionnables par l'AE. Avec le XIème programme, de nouvelles règles sont définies (thématiques plus resserrées, plafond du nombre de temps pleins, taux d'aide,...). L'agence de l'eau doit valider la proposition faite par le service. Le projet de convention sera présenté lors du comité. Jusqu'en 2021, la diminution serait d'environ ¼ par rapport à aujourd'hui, puis, sur la deuxième moitié, il n'y aura plus d'aide pour l'assistance technique aux PPC. Ainsi l'aide de l'agence de l'eau devrait être divisée par deux (environ 100k€/an).

La convention tripartite est votée à l'unanimité

N°19/02/14 Mandatement du CdG35 pour consultation assurances statutaires

Le SMG35 est passé par le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour ses assurances statutaires. Celui-ci arrive à terme fin 2019. Il est demandé aux élus de mandater le CdG35 pour lancer une nouvelle consultation pour le compte du SMG35 en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Le comité vote à l'unanimité le lancement de la nouvelle consultation des assurances des risques statutaires.

N°19/02/15 Modification du RIFSEEP

Le SMG35 a adopté le RIFSEEP pour les catégories B et C en décembre 2016 avec des fourchettes pour la partie IFSE. Il s'avère aujourd'hui que le plafond pour la catégorie C est limitant. Il est proposé au comité de passer le maximum attribuable de 7 500€/an à 9 000€/an, montant équivalent à celui du groupe B2. Ce montant reste toutefois en dessous du plafond réglementaire qui s'établit à 11 340€/an.

Les élus votent à l'unanimité la modification du RIFSEEP

N°19/02/16 Suivi des Périmètres de Protection de Captages par le SMG35 – bilan et perspectives

Le bilan du suivi des périmètres de protection de captages en 2018 sur le département sera présenté en comité. Cette présentation sera également l'occasion d'échanger sur les perspectives de la mission.

La séance est levée à 18H



A collection of handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a loose grid. The signatures are stylized and vary in complexity, with some featuring loops and flourishes. One signature on the right is notably written in blue ink.